

## Procédure d'arrêt d'activité sur un chantier pour violation grave de la CN

## Infractions supposées qui nécessitent de stopper l'activité d'une entreprise sur un chantier

Avec saisie des badges des travailleurs concernés

Envoi d'un courrier recommandé à l'entreprise avec copie au mandataire principal et au Maître de l'ouvrage L'entreprise donneuse d'ordres reçoit également copie de ce courrier s'il s'agit d'un sous-traitant

## Infractions devant toucher au minimum 20% du personnel de l'entreprise actif sur le chantier ( à défaut, arrêt du ou des seul(s) travailleur(s) concerné(s) )

- Non-versement des salaires dus aux travailleurs
- Non-respect des salaires minimaux (différentiel > 5 %)
- Travailleurs non-déclarés
- Indemnités professionnelles non-versées aux travailleurs
- Non-respect de la durée conventionnelle de travail : heures non déclarées, travail sur appel, ...
- Défaut de couverture assurance perte de gain maladie
- Défaut d'annonce et de paiement des contributions professionnelles
- Refus de contrôle ou fuite d'un travailleur (avec discernement)

Non validation de l'OCIRT pour une dérogation d'horaire